

L'EVEIL DE LA DORE

Bulletin d'information des communistes de la section de Puy-Guillaume
Été 2015



EDITO

CONSTRUIRE UN RASSEMBLEMENT PORTEUR D'AVENIR À GAUCHE

5,6 millions. C'est le nombre de privés d'emploi dans notre pays. 50 000. C'est le nombre d'inscrits à Pôle-Emploi dans le Puy-de-Dôme. Ces chiffres vertigineux, ce sont ceux qui condamnent des millions de familles à la précarité et à l'absence de perspectives d'avenir. **C'est surtout le résultat de choix politiques : celui de l'accompagnement de la finance ; celui de l'austérité et de son cortège de coupes massives dans les dépenses et services publics ; celui de la toute-puissance donnée aux grands pouvoirs économiques, au capital.**

En continuant, malgré les échecs successifs à toutes les élections depuis 2012, à tourner le dos à leurs propres engagements, le Président de la République, son Gouvernement et sa majorité, s'enferment dans leur impasse économique et sociale en ne tenant aucun compte de leur échec. Pourtant, depuis 2012, les communistes n'ont eu de cesse de pointer la cause profonde de cet échec : **le coût du capital**. Oui, le coût du capital, **ce sont ces 300 milliards d'euros versés chaque année aux actionnaires sous forme de dividendes et d'intérêts aux banques !** 300 milliards ponctionnés sur le travail, c'est le double des cotisations sociales servant à assurer la sécurité sociale de tous, alors que tant de personnes âgées, ou en situation de handicap ont du mal à joindre les deux bouts.

Au lieu de s'attaquer à cette rente du capital, destinée à une poignée de super-riches, entretenant une évasion fiscale massive (entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année en France !), toutes les politiques conduites continuent de servir l'intérêt de ceux qui possèdent déjà tout, **en faisant croire que l'argent n'existe plus** pour financer les dépenses sociales et la relance de notre économie. **Quelle hypocrisie !** Jamais la France n'a été aussi riche...mais jamais les inégalités n'ont été aussi grandes.

Hypocrisie toujours quand, le 27 mai, François Hollande convoque l'histoire de la Résistance pour essayer de redorer son image présidentielle, faisant encore une fois le choix d'exclure de l'entrée au Panthéon une partie de ceux qui ont le plus vigoureusement contribué, à travers leur engagement et leur idéal, à construire cette résistance intérieure. Les figures communistes ne manquaient pourtant pas, alors que tant

de militantes et militants ont farouchement contribué à la résistance à l'occupant nazi, mais aussi à l'élaboration, puis à la mise en œuvre du programme du Conseil National de la Résistance.

Vous savez, ce programme qui portait en germe la création de la Sécurité Sociale et « *l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie* ». Sans doute ce 27 mai, ne fallait-il pas suffisamment réveiller les consciences au point de parvenir à faire des rapprochements entre le contenu de ce programme et les choix conduits par le pouvoir en place ? Sans doute, après le vote de l'ANI, immédiatement mis en pratique dans l'entreprise Elba du groupe Hamelin dans la montagne thiernoise, de la loi Macron, et bientôt de la loi Rebsamen, ne fallait-il pas aller jusqu'à mettre en évidence **l'absolue contradiction entre la politique actuelle et les progrès sociaux permis par la Résistance ?**

Souhaitons que le déni de réalité politique du pouvoir en place ne nous condamne pas demain à revivre l'Histoire. Nous sommes pour notre part convaincus qu'il faut pour cela construire dans les mois à venir un large rassemblement de toutes celles et ceux qui ne renoncent pas aux valeurs de la gauche, aux acquis des luttes et à la démocratie. Plus que jamais, les communistes entendent agir pour poser toutes les passerelles **pour que les citoyens reprennent leur avenir en main autour de choix de progrès et de partage des richesses**. Cela peut commencer à l'occasion des prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre prochains pour que les attentes et les besoins des habitantes et des habitants passent enfin avant la finance et le profit.

Julien BRUGEROLLES

Secrétaire de la section PCF
de Puy Guillaume

Conseiller municipal et communautaire
de Paslières



LOI MACRON

= PRIVATISATION, FLEXIBILISATION, DEREGLEMENTATION
+ REMISE EN CAUSE DU DROIT DU TRAVAIL ET DES LIBERTES

Au travers de cette loi, le Ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, entend transposer dans la loi les prétentions du MEDEF pour déréglementer tous azimuts en profitant de la crise pour effacer des pans essentiels du droit du travail. Complétant la loi dite de « Sécurisation de l'emploi » de 2013 et le Pacte de « Responsabilité » de 2014, le texte va au-delà du rapport de Jacques Attali de 2007-2008, demandé par Nicolas Sarkozy.

Travail du dimanche vers une généralisation dans le commerce

Alors que la loi Mallié de 2009 instaurait la possibilité pour les Maires d'autoriser l'ouverture des commerces 5 dimanches par an, le projet de loi étend cette possibilité à 12 dimanches. Les salariés concernés par ces dimanches continueront à être payés double, mais si E. Macron parle de contreparties au travail du dimanche, elles seront conditionnées par la conclusion d'un accord d'entreprise, de branche, voire de territoire. Seul point acté dans le projet concerne la majoration salariale de 30 % dans les supermarchés ouvrant jusqu'à 13 heures. La création de zones touristiques internationales (ZTI) va autoriser l'ouverture dominicale et nocturne jusqu'à minuit toute l'année, mais la compensation du travail de nuit ne sera pas automatique.

Juridiction des Prud'hommes affaiblie

La loi Macron donne mission de simplifier la procédure prud'homale, le bureau de conciliation deviendrait un bureau d'orientation afin de permettre d'expédier la procédure en 3 mois. Or sans moyens supplémentaires les délais resteront les mêmes qu'actuellement. Le rôle du juge est renforcé au détriment du conseiller du salarié, afin d'être plus favorable aux employeurs. Il y aura aussi la possibilité de plafonner les indemnités pour licenciements sans causes réelles et sérieuses facilitant là encore une revendication du patronat. De ce fait l'employeur pourra calculer à l'avance le risque d'un licenciement puisqu'il connaîtra le montant de l'indemnité qu'il devra payer. Et surtout, cette loi organise le contournement des prud'hommes en

favorisant le règlement à l'amiable où le salarié se trouvera en condition d'infériorité face à l'employeur. Cette mesure vient après la récente suppression de l'élection des conseillers prud'homaux.

Ouverture de l'offre de transport par autocar

Pour le Ministre de l'économie cela répond mieux aux besoins des populations en ouvrant à la concurrence en faisant appel à l'entrepreneuriat privé. L'objectif est de transférer au transport routier des milliers de Kms de lignes de transport express régional ferroviaire avec tous les risques environnementaux (augmentation des gaz à effet de serre), et de sécurité routière que cela comporte.

Licenciements, l'employeur aura les mains libres

En prolongement de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, l'employeur pourra licencier qui il veut puisque les licenciements dits économiques de 2 à 9 salariés dans les entreprises de plus de 50 salariés ne seront plus contrôlés en amont par l'administration du travail.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'entreprise les moyens mis à disposition pour le plan de sauvegarde de l'emploi s'apprécieront non plus au regard de la situation du groupe mais seulement au niveau de l'entreprise ce qui entraînera une reculade pour les droits des salariés.



ENTRETIEN DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES :

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE EXEMPLAIRE

Le 7 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité (à l'exception des députés d'Europe Ecologie les Verts et du Parti radical de Gauche qui n'ont pas participé aux travaux en commission et en séance publique), la proposition de loi de notre député André Chassaigne, concernant l'entretien et le renouvellement des lignes téléphoniques. Elaborée dans le cadre d'une démarche citoyenne, dans laquelle les élus et les habitants du Livradois-Forez se sont massivement impliqués, son but était de faire adopter des mesures législatives pour en finir avec les pannes qui privent trop régulièrement les habitants du territoire d'accès au téléphone fixe et à internet.

Cette réalité peut surprendre les citoyens, à l'heure de la fibre optique et du haut débit, mais ce service universel « de base » souffre de pannes longues et répétées, dues à une insuffisance d'entretien du réseau cuivre propriété de l'entreprise Orange, héritière de l'opérateur historique France-Télécom. Cette situation est la conséquence de la loi du 26 juillet 1996. En effet, **suite à l'ouverture à la concurrence des télécommunications, imposée par l'adoption du traité de Maastricht en 1992**, cette loi a supprimé la servitude d'élagage qui incombait à France Telecom, dans le seul but de ne pas nuire à la compétitivité des opérateurs. **Nous avons là un exemple concret des conséquences néfastes que peut provoquer la libéralisation des services publics pour les territoires ruraux et leurs habitants.**

Une évolution législative s'imposait donc pour remédier à une situation aux conséquences humaines et sociales multiples: atteintes à la sécurité civile et sanitaire des personnes isolées, notamment âgées, remise en cause de l'équilibre économique d'entreprises dont l'activité implique en particulier l'accès à internet par l'ADSL, accessible par le téléphone fixe (hôtellerie-restauration, artisans, ou agriculteurs pour maintes déclarations administratives, etc...).

Pour améliorer concrètement l'entretien et la continuité d'accès de tous à la téléphonie fixe, le texte prévoit que **les opérations d'entretien des réseaux sont désormais qualifiées « d'utilité publique »**. De même, le texte rétablit la servitude d'élagage pour l'entretien des réseaux et de leurs abords, et crée un pouvoir de substitution du maire en tant qu'agent de l'État, en cas de défaut d'entretien de la part de l'opérateur. Enfin, la loi renforce la connaissance de l'état du réseau et le régime de sanction spécifique à l'encontre du prestataire du service universel défaillant. Ces réponses législatives et réglementaires s'imposaient (voir à ce sujet le



rapport sur cette proposition de loi et toutes les interventions en séance publique en allant sur : www.andrechassaigne.org).

Ces mesures ont bien entendu un coût d'environ 30 à 40 millions annuels pour Orange et les opérateurs... Mais quand on sait qu'**Orange a versé 1,6 Milliards d'€ de dividendes à ses actionnaires pour la seule année 2014**, on voit bien que ces mesures ne mettront pas l'opérateur sur la paille !

Alors que beaucoup d'utilisateurs n'en peuvent plus d'être considérés comme des citoyens de seconde zone, le **travail mené pendant plusieurs mois sous l'impulsion d'André Chassaigne a été exemplaire** : travail collectif en circonscription, forte implication des élus locaux qui ont relayé une pétition qui a recueilli plus de 2 000 signatures, saisine du Conseil d'Etat pour sécuriser le caractère législatif et constitutionnel de la proposition de loi, inscription dans la niche parlementaire des députés Front de Gauche, passage en Commission et enfin adoption en séance publique.

La démarche de ce travail collectif mérite d'être soulignée autant que l'adoption de cette proposition de loi qui

est le fruit d'une démarche participative inédite, dont l'origine est une pétition initiée par les élus de l'ancien canton d'Olliergues. **L'écriture de cette proposition de loi a associé plus d'une centaine d'utilisateurs et d'élus locaux.** Cet acquis législatif prouve qu'il est possible de dépasser les slogans et de regagner l'engagement politique de nos concitoyens. C'est un encouragement qui démontre que la politique d'austérité n'est pas la seule possible. C'est en nous rassemblant et en faisant cause commune que nous ferons renaître l'espoir du changement.

Le parcours législatif de la proposition de loi continue. Il vient d'être transmis au Sénat, qui s'en saisira prochainement pour une adoption définitive.

Tous les éléments sur le parcours du texte sont disponibles ici :

<http://www.andrechassaigne.fr/2015/05/ne-pas-bouder-son-plaisir.html>

Eric DUBOURGNOUX
Député suppléant
d'André CHASSAIGNE

SUR LE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS : ET LES HABITANT(E)S, QUE VEULENT-ILS ?

Le Gouvernement continue à marche forcée sa réforme territoriale. Après la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral (fusion Auvergne – Rhône-Alpes), et avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi Notre », toujours en cours d'examen au Parlement, c'est toujours la même méthode. On avance, sans écouter personne et surtout, surtout, sans demander quoi que ce soit aux premiers concernés : les habitantes et habitants. **Toutes ces réformes s'inscrivent dans une course folle qui consiste à répondre, avant tout, aux attentes des marchés financiers**, en continuant de baisser la dépense publique indispensable au maintien des services publics locaux, et **avec en ligne de mire la liquidation des communes et des départements**.

Pour passer à la vitesse supérieure, avant même l'adoption du projet de loi « Notre », les Préfets ont déjà eu mission de présenter un premier schéma de regroupement des communautés de communes à concrétiser d'ici 2017. On agrandit et on agglomère sur le papier, entre initiés, mais sans jamais poser la question de savoir ce qu'attendent les citoyen-ne-s de leurs intercommunalités, de leurs besoins, et surtout en continuant à tailler dans les dotations dévolues aux collectivités.

C'est ainsi que chaque communauté de communes se voit proposée un mariage forcé, mais **sans que les habitant-e-s n'aient leur mot à dire**, ni que l'on sache s'ils sont d'accord avec le contenu et le processus. Notre communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs n'y échappe pas. Et les communes devront se prononcer sur les contours de ces mariages d'ici la fin de l'année ! Face à ce passage en force, **il devient urgent que les citoyens soient informés et aient leur mot à dire sur le charcutage en cours des collectivités de proximité**.

Laurent COURTIAL

PUY-GUILLAUME / PASLIÈRES : NOS CLASSES, ON Y TIENT !

Comme chaque année les mesures de carte scolaire, entérinant les ouvertures et fermetures de postes dans les écoles maternelles et primaires, **sont annoncées dans la plus grande discrétion aux communes, et surtout, après les élections départementales**. Avant tout parce qu'il s'agit de fermetures de postes, et donc de classes, et qu'elles ne relèvent que d'arbitrages budgétaires, faute de véritables moyens données à l'Education nationale. Il ne faudrait surtout pas réveiller les mobilisations de parents d'élèves et des habitants des communes victimes de fermetures !

Pour la rentrée 2015, **deux écoles du territoire sont touchées avec une fermeture de poste prévue à l'école élémentaire de Puy-Guillaume et une fermeture à l'école primaire de Paslières**, alors que d'autres postes étaient aussi dans le collimateur. Pour Puy-Guillaume et Paslières, l'inspection académique considère donc que la prévision de 22 élèves par classe, ce n'est pas suffisant... et qu'il vaut mieux supprimer à chaque fois un poste pour que chaque enseignant se retrouve devant 25 à 30 élèves en 2015-2016 ! Plus d'élèves, c'est moins de temps par élève, et des conditions d'enseignement qui se dégradent pour tous. C'est la dégradation du service public d'éducation. Ajoutons que ces annonces de fermeture, faites début avril, ne tiennent pas compte des effectifs réels enregistrés par les communes, puisque les inscriptions dans les écoles se sont poursuivies.

Nous soutenons la mobilisation avec pétition à l'initiative des parents d'élèves de Puy-Guillaume. Nous continuerons d'appeler les parents d'élèves, les habitants et les élus du territoire à ne pas se laisser enfermer dans le moins-disant permanent pour nos écoles, et à demander le maintien de ces postes. **Nos écoles, nos classes, nos enseignants, pour l'avenir de nos enfants, on y tient !**

Laetitia POINTU

Je m'engage, au sein du Front de Gauche Je rejoins le Parti Communiste Français

Nom : Prénom :
Tel : Portable :
Adresse :
Mail :

Merci de retourner ce coupon à l'adresse suivante ou de le remettre à un militant communiste :
Fédération PCF du Puy de Dôme 34 rue des clos - BP14 - 63018 Clermont-Ferrand - cedex 2
pcf.puyguillaume@gmail.com / 06 75 22 78 03

